

# focales

A photograph of a person sitting at a wooden table. Their hands are clasped together on the table. In front of them is a spiral-bound notebook with handwritten notes, a pen, a tall glass, and a white coffee cup on a saucer. The scene is dimly lit, suggesting an indoor setting like a cafe or office.

## **Samio**

une alternative à l'IPPJ,  
une autre réponse à la délinquance



## Au sommaire

- 3 Pousser le jeune, tirer la famille, les faire bouger ensemble. Ou pas.
- 9 «Je lui parlais et ça me faisait du bien»
- 11 «Je ne suis pas un sauveur. Mais une boîte à outils»

**S**amio. C'est l'acronyme d'une appellation compliquée, comme le secteur de l'aide à la jeunesse en raffole : « sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation ». En plus simple, les Samio ont pour fonction d'être une alternative au placement en IPPJ. C'est relativement nouveau, peu connu mais novateur. Ici on fait le pari de répondre à des faits de délinquance grave par un suivi intensif du jeune dans son milieu familial et scolaire. On l'accompagne un moment dans sa vie, on ne le lâche pas. On amorce avec lui un changement dans le parcours de vie. Lancées en mars 2011 par l'ex-ministre Ecolo de l'Aide à la jeunesse Évelyne Huytebroeck, trois Samio se partagent le territoire de la Communauté française. Une à Bruxelles, deux en Wallonie. Nous avons rencontré l'équipe de Mons.

*Par Martine Vandemeulebroucke – Photos de Pierre Vanneste*



# Pousser le jeune, tirer la famille, les faire bouger ensemble. Ou pas.

**De Tournai à Tubize en passant par Marcinelle, Valery, Sabrina, Laura et les autres éducateurs de la Samio de Mons accompagnent les mineurs délinquants dans leur parcours de vie chahuté. Un cheminement qui veut éviter l'étape du placement en IPPJ mais qui a aussi pour objectif de les aider à « grandir » mieux, tout simplement. La Samio a trouvé sa place dans le paysage de l'aide à la jeunesse. Reste à préserver ce qui fait sa particularité et son efficacité.**

Le vendredi, c'est jour de marché à Mons mais c'est aussi le jour de la réunion de coordination de la Samio, la section d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation. Rassemblés autour de Marc Rombaux, le coordinateur de l'équipe, les neuf éducateurs échangent leurs analyses, leurs impressions sur les dossiers en cours. Ils n'ont guère d'autre occasion de se retrouver. La Samio opère sur les arrondissements de Mons, Nivelles, Charleroi, Tournai. « C'est abominable en termes de déplacements », assure Philippe. La Samio de Mons n'est pas la seule à être confrontée à ce problème. Celle de Marche-en-Famenne doit couvrir une zone qui va de Liège à Arlon. Un (trop) vaste territoire qui rend aussi les choses difficiles en termes de disponibilité des éducateurs.

Cette disponibilité constitue pourtant l'ADN d'un projet qui vise à suivre de près le parcours du mineur et de sa famille. La famille ? C'est la plus grosse difficulté, dit unanimement l'équipe, mais elle est aussi au centre de la démarche. L'approche de la Samio est systémique : on ne se focalise pas sur le seul élément défaillant que serait le jeune délinquant mais on travaille sur les différents systèmes dans lequel il évolue, sa famille, son école, ses amis. Pour les faire bouger et le jeune avec eux. « Travailler dans le réseau du jeune est une tâche complexe », explique Marc Rombaux. Certaines écoles, par exemple, ne jouent pas le jeu. Des directeurs, des professeurs se retranchent derrière leur fonction pour ne pas collaborer et le jeune, étiqueté délinquant ne trouve pas (ou plus) sa place dans l'établissement scolaire. La famille aussi est utilisée comme outil. La famille comme elle est, avec ses valeurs, ses forces et ses défaillances. « Il s'agit de permettre au jeune de bien grandir avec les moyens qui sont les siens, poursuit le coordinateur. Et il faut parfois pouvoir faire le deuil du parent idéal, devoir être autonome plus vite que les autres. »

La Samio de Mons prend en charge une centaine de jeunes par an. Elle est mandatée par le juge de la jeunesse pour assurer un encadrement individualisé de mineurs ayant commis des infractions lourdes. Elle s'adresse à des délinquants qui présentent un risque sérieux de récidive, pour qui la délinquance n'est en rien occasionnelle. C'est bien le public des jeunes placés dans les sections fermées des IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse) qui est visé et l'objectif

## Premières photos

Après un an de fonctionnement, un premier bilan des Samio a été réalisé en février 2012. Les chiffres datent donc et ne sont peut-être plus la photographie la plus fidèle du profil des jeunes pris en charge aujourd'hui. Dans les deux Samio wallonnes, un jeune sur deux a 16 ans ou plus et 84 % sont des garçons. L'âge moyen est moins élevé à Bruxelles. Pour un mineur sur huit, c'est la première mesure prise à son égard, mais deux tiers des jeunes avaient déjà fait l'objet d'au moins cinq mesures. Le plus souvent, il s'agissait d'un placement en IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse). Les jeunes étaient donc bien « installés » dans un parcours délinquant et on constate que beaucoup d'entre eux étaient poursuivis pour des atteintes aux personnes et des vols avec violence.

La provenance géographique des jeunes est assez équilibrée. « On ne cartonne pas sur Charleroi », a relevé l'équipe de Mons. Les jeunes proviennent par contre très majoritairement d'un milieu précaire. Un sur trois n'a pas obtenu le certificat d'études de base et 47% viennent de familles monoparentales. À peine 20% des jeunes vivent avec leurs deux parents.

consiste à leur éviter autant que possible cette mesure. La durée du mandat est de trois mois renouvelables une fois ou alors d'un an pour un accompagnement éducatif intensif, une mesure prise sur base d'un jugement. C'est une mesure contraignante et c'est la raison pour laquelle le juge de la jeunesse est appelé à « choisir » soigneusement les jeunes qui en bénéficieront. Il doit tenir compte, par exemple, de certains critères liés à l'environnement du mineur avant de faire intervenir la Samio et parmi ceux-ci, il y a notamment la possibilité d'agir sur la famille et sur le réseau du jeune. Mais ce qui détermine réellement la décision du juge de confier un jeune à la Samio plutôt qu'à l'IPPJ reste parfois assez flou. « Il y a des effets de mode, constate l'équipe. Nous avons eu à un moment donné beaucoup de jeunes impliqués dans des dossiers de violences sexuelles. La médiatisation d'un fait divers joue aussi un rôle dans le placement ou non d'un mineur en IPPJ. »

### Attendre que la porte s'ouvre

La méthode ? L'éducateur rencontre le jeune une ou deux fois par semaine. Parfois plus, parfois moins, en fonction de la situation. La disponibilité est totale et c'est elle qui crée la confiance avec le jeune et sa famille. C'est elle qui les amène à appeler l'éducateur à la rescousse dès qu'ils sont en difficulté. L'éducateur de son côté évalue avec eux l'évolution du jeune et de son comportement délinquant.

Ce n'est pas toujours évident. Au début du mandat surtout, l'éducateur peut être perçu comme les « yeux » du flic ou du juge qui espionne et rend compte de tout ce que le jeune fait ou ne fait pas. Du côté des familles, la disponibilité de l'éducateur peut être ressentie comme une aide par des parents « dépassés » mais toutes ne collaborent pas d'office. Souvent, il faut du temps pour apprivoiser les familles. Valéry explique qu'il lui est





Les juges de la jeunesse sont impressionnés par la disponibilité des éducateurs.

arrivé de se déplacer au domicile d'un jeune pour trouver chaque fois porte close. Cela a duré trois mois. Puis un jour la porte s'est ouverte et le travail éducatif a pu commencer.

«Au bout d'un mois, on peut déjà pressentir si ça va marcher ou pas. Si en quatre semaines, on trouve douze fois porte close, c'est peut-être parce que nous ne sommes pas le bon outil», explique Daniela. Le critère, c'est celui de la collaboration ou non de la famille mais il faut pouvoir accepter son rythme qui n'est pas nécessairement celui de la Justice. «Notre mandat judiciaire exige le respect d'un certain contrat de la part du jeune et de sa famille», constate Marc.

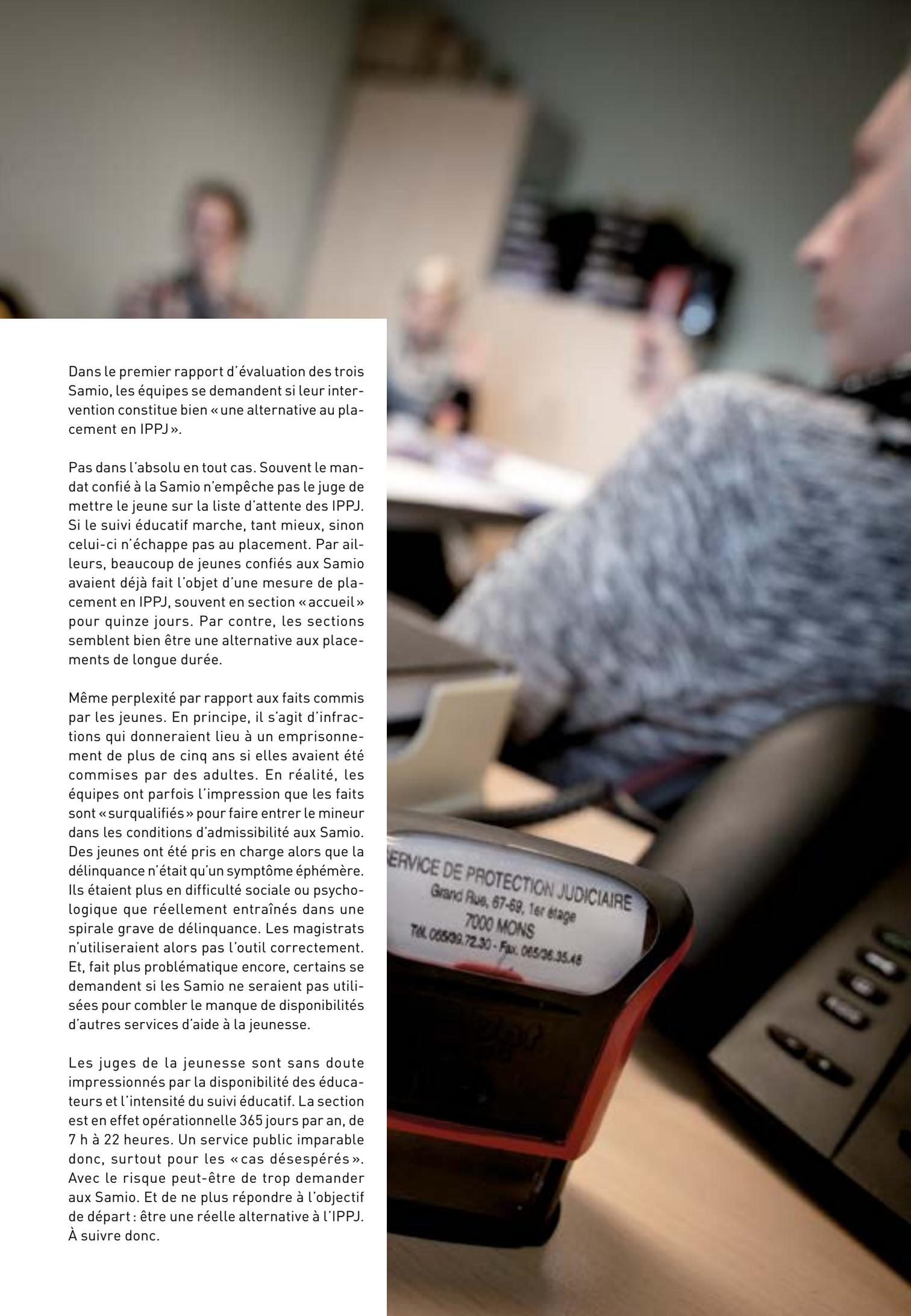
La Samio part des valeurs, des croyances des familles «qui ne sont pas nécessairement les nôtres ou celles de la société», précise le coordinateur de l'équipe. Le fait de dealer pour payer le chauffage de la maison n'est pas

perçu comme «mal» pour un père de famille soucieux du confort des siens. «Imposer nos valeurs, ça ne marche pas. Il faut partir de celles de la famille et les confronter à celles de la société pour induire un changement.» Face à la délinquance du jeune, on se pose surtout la question du «comment ça s'est fait», résume l'équipe.

L'équipe a aussi sa clé de lecture de la réussite d'une mission. Pour un magistrat, la norme, c'est forcément l'absence de délit, note Daniela. Ou le fait de fréquenter régulièrement l'école. «Pour nous, c'est un critère parmi d'autres. Si un jeune grandit bien, sans embêter son monde, c'est une réussite.»

### Les juges jouent le jeu mais...

Si d'une manière générale, la collaboration avec les juges de la jeunesse se passe plutôt bien, des questions se posent malgré tout.



Dans le premier rapport d'évaluation des trois Samio, les équipes se demandent si leur intervention constitue bien « une alternative au placement en IPPJ ».

Pas dans l'absolu en tout cas. Souvent le mandat confié à la Samio n'empêche pas le juge de mettre le jeune sur la liste d'attente des IPPJ. Si le suivi éducatif marche, tant mieux, sinon celui-ci n'échappe pas au placement. Par ailleurs, beaucoup de jeunes confiés aux Samio avaient déjà fait l'objet d'une mesure de placement en IPPJ, souvent en section « accueil » pour quinze jours. Par contre, les sections semblent bien être une alternative aux placements de longue durée.

Même perplexité par rapport aux faits commis par les jeunes. En principe, il s'agit d'infractions qui donneraient lieu à un emprisonnement de plus de cinq ans si elles avaient été commises par des adultes. En réalité, les équipes ont parfois l'impression que les faits sont « surqualifiés » pour faire entrer le mineur dans les conditions d'admissibilité aux Samio. Des jeunes ont été pris en charge alors que la délinquance n'était qu'un symptôme éphémère. Ils étaient plus en difficulté sociale ou psychologique que réellement entraînés dans une spirale grave de délinquance. Les magistrats n'utiliseraient alors pas l'outil correctement. Et, fait plus problématique encore, certains se demandent si les Samio ne seraient pas utilisées pour combler le manque de disponibilités d'autres services d'aide à la jeunesse.

Les juges de la jeunesse sont sans doute impressionnés par la disponibilité des éducateurs et l'intensité du suivi éducatif. La section est en effet opérationnelle 365 jours par an, de 7 h à 22 heures. Un service public imparable donc, surtout pour les « cas désespérés ». Avec le risque peut-être de trop demander aux Samio. Et de ne plus répondre à l'objectif de départ : être une réelle alternative à l'IPPJ. À suivre donc.

SERVICE DE PROTECTION JUDICIAIRE  
Grand Rue, 67-69, 1er étage  
7000 MONS  
Tél. 06509.72.30 - Fax. 06506.35.48

# « Je lui parlais et ça me faisait du bien »

C'est convenu : on ne parlera pas de qui a amené un jour Thomas à comparaître un jour devant un juge de la jeunesse. C'est du passé, même s'il est récent. Aujourd'hui Thomas va mieux. Il le dit lui-même. Et raconte.

« J'ai été arrêté, mis en garde en vue puis placé à l'IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse, NDLR) de Fraipont pour quinze jours. Fraipont, c'était le bout du monde ». Mais passé le premier choc, Thomas s'y habitue vite. « J'étais en section 'accueil' et là, il y avait la télé, une salle de musculation, on était dans un beau château... Mais on était aussi isolé. On prend alors du recul, sans même s'en rendre compte. »

Du recul pour comprendre qu'à côté de l'« accueil » en régime ouvert, il y a la section fermée. Où là on sait quand on y entre mais pas quand on en sort. Où les conditions de vie sont bien différentes. « J'ai compris que j'avais atteint la limite à ne pas franchir. »

La juge de la jeunesse confie Thomas à la Samio et c'est Philippe Van De Velde qui assure le mandat. Thomas se voit imposer un « contrat » : poursuivre sa scolarité, arrêter la consommation de cannabis, ne plus voir certains de ses « amis ». « C'était un ultimatum : ça ou le retour en IPPJ. »

Le contact avec l'éducateur se passe bien. « Le premier mois, on se voyait toutes les semaines. On faisait le point sur la scolarité, ma consommation. Il me parlait, je lui parlais et ça me faisait du bien. » Thomas est dirigé vers une autre école à Waterloo, plutôt élitiste. « Il venait de très bas pour aller vers le très haut », résume Philippe. Le jeune garçon, qui reconnaît sans problème « avoir des problèmes de comportement avec les profs », ne tient pas le coup très longtemps.

« J'ai recommencé à sécher les cours, à prendre du cannabis après deux mois. J'étais

**C'est une petite maison dans une rue calme de Waterloo. Thomas, 18 ans, et sa maman nous attendent.**

**Thomas aussi donne une impression de calme. On l'imagine au premier abord comme un jeune sans histoires bien intégré dans cette commune riche du Brabant wallon. Au début de cette année pourtant, sa route a croisé celle de la justice pour mineurs et celle de la Samio.**

découragé. Je n'avais plus envie d'aller à l'école, je ne voulais plus entendre parler de la juge de la jeunesse. C'était pénible de passer devant elle. Elle se prenait pour ma mère ! »

La vraie mère de Thomas intervient : « La juge était dure dans ses termes. Moi aussi, je me suis sentie bousculée, mais par rapport à Thomas, c'était bien d'élever la voix. » Philippe ajoute : « Au bout de deux mois et demi, on avait touché le fond. J'ai dit à Thomas : 'Si rien ne bouge, ce sera l'IPPJ'. Mais il y avait aussi d'autres pistes à creuser. »

Comme celle de quitter le noyau familial. La maman de Thomas approuve de la tête : « À un moment donné, on voulait vraiment



Philippe : « J'ai dit à Thomas : si rien ne bouge, ce sera l'IPPJ »

qu'il quitte la maison. Son frère aîné ne le supportait plus non plus. » L'éducateur de la Samio est appelé autant par Thomas que par sa famille. « Quand je sentais que je perdais confiance, j'appelais Philippe, explique la mère. Il arrivait vite à me rassurer, à m'aider à relativiser les choses. »

Mais progressivement, les choses bougent chez Thomas. Alors qu'il semblait acquis qu'il quitte la maison, les relations familiales se sont améliorées. « J'avais moins envie de consommer et ma copine m'a aidé à tenir le coup », commente Thomas. Avec Philippe, il parvient à élaborer un projet. Avalisé par ses parents aussi : arrêter l'école, travailler. Thomas fait une courte expérience dans un Proxy Delhaize. « C'était pour montrer au juge que je faisais quelque chose, explique Thomas avec une certaine ironie. Mais faire le Proxy toute ma vie, non, ça n'allait pas non plus. »

Depuis septembre, Thomas fréquente le Cefa (centre de formation en alternance) de Court-Saint-Etienne. Et là ça se passe bien avec les profs ? « Je n'y vais plus trop mais quand j'y vais, c'est cool », dit Thomas. Bref échange de regards et de sourires entendus avec Philippe. La maman a un sourire plus crispé mais reste optimiste : « Le fait de devoir aller aux cours reste un problème. Mais quand il travaille, il est productif. » Thomas se veut tout de même rassurant : le Cefa, ce n'est pas vraiment une école. Il tiendra le coup.

Son bilan de sa prise en charge par la Samio ? « J'ai eu beaucoup de chance, dit-il soudain plus sérieux. J'appelle Philippe ou il m'appelle pour voir comment ça va. Cela me fait plaisir de garder le contact. Je n'ai jamais eu envie de l'envoyer bouler. » Sa mère termine sur une pointe d'humour : « Quand je vois comment travaille un service comme la Samio, je suis contente de payer mes impôts. »



Thomas : « En IPPJ, j'ai compris que j'avais franchi la limite »

## Les bons points du juge

**Jacques Stephany est juge de la jeunesse à Charleroi et vice-président du tribunal de première instance du Hainaut. La Samio de Mons l'a séduit. Il nous explique pourquoi.**

« L'objectif de la Samio était d'être une alternative au placement en IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse, NDLR), une alternative centrée sur la délinquance avec un suivi du jeune très intensif. C'est le cas. La Samio est un service qui fonctionne très bien. L'équipe est dynamique, très engagée, très motivée. Ce sont de vrais professionnels qui travaillent dans un large spectre, du cadre éducatif au cadre thérapeutique.

Est-ce une vraie alternative au placement ? C'est plus flou. Il peut arriver que certains jeunes retournent en IPPJ ou que l'on doive suspendre le mandat de la Samio pour placer le jeune. C'était naïf de croire qu'on allait se substituer totalement au placement en section fermée. On a d'ailleurs élargi la réflexion. La Samio peut être considérée comme une prévention au placement en IPPJ. Elle a aussi toute sa place après un passage dans ce

type d'institution. Il faut pouvoir moduler et permettre des retours temporaires en IPPJ.

Ce qui se vérifie, c'est le fait qu'un suivi intensif permet de travailler autrement avec le jeune. L'idée de départ reste donc la bonne. Le placement en IPPJ est un traitement de choc avec des effets secondaires comme la contagion délinquante. Et il n'intervient pas sur la dynamique familiale, or ce travail sur la famille a tout son sens. L'IPPJ a un effet sanctionnel mais les mesures éducatives prolongées dans cette institution ne doivent être réservées qu'à ceux pour lesquels on ne peut vraiment pas faire autrement. Et n'oublions pas que le placement coûte cher à la collectivité ! L'aide à la jeunesse ne peut plus y recourir massivement.

C'est le côté intensif du travail de la Samio qui rend l'expérience si intéressante. Ses éducateurs viennent surtout du service public, des IPPJ, des SPJ (services de protection judiciaire, NDLR). Ils ont compris leurs limites et font, eux, preuve d'une souplesse que l'on ne retrouve pas nécessairement dans d'autres services de l'aide à la jeunesse. »



**Johan Dessart est un des pionniers de la Samio de Mons. Et il parle avec passion de son métier d'éducateur. Une courte expérience dans un foyer pour enfants placés à Gembloux puis onze années à l'IPPJ de Wauthier-Braine lui ont appris à mesurer les forces et les faiblesses de la prise en charge des jeunes délinquants par ces institutions publiques. La Samio, c'est pour lui une tout autre approche du jeune et de son parcours délinquant. On ne le « lave » plus, on l'accompagne, un moment, dans sa vie.**

**Focales : Qu'est-ce qui vous a attiré dans le projet de la Samio et vous a fait quitter l'IPPJ (institution publique de protection de la jeunesse) ?**

**Johan Dessart :** En IPPJ, on est focalisé sur le comportement du jeune et on gère sa frustration créée par les contraintes que lui impose la vie dans l'institution. Ils doivent faire ceci ou cela et s'ils ne le font pas, ils sont mis en chambre d'isolement. J'étais dans la section « éducation » de l'IPPJ et je supportais mal les règles débiles. En IPPJ, on prend le jeune et on le lave de tous ses dysfonctionnements sociaux. Mais les éducateurs ne travaillent pas avec la famille. On ne réfléchit donc pas à son rôle et à la place du jeune au sein de celle-ci. Cela me posait problème. J'ai alors repris des études en analyse systémique. Et quand les Samio ont été lancées, j'ai tout de suite postulé. À Mons, nous l'avons vraiment « construit » ce projet. Dans l'équipe, nous avons tous la trentaine. On a de l'expérience derrière nous.

Johan : « Pour moi la réussite, c'est l'amorce d'un changement »

# « Je ne suis pas un sauveur. Mais une boîte à outils »

## **Focales : Travailler avec la famille, c'est essentiel ?**

**J.D. :** Oui, avec la Samio, je suis dans une réflexion constante avec la famille et les personnes ressources du jeune. C'est très enrichissant pour tous, y compris pour nous, éducateurs. On a beaucoup de résonances sur ce qui se fait dans la famille et nous devons travailler sur ces résonances et sur les valeurs, celles du jeune et de sa famille. Qui ne sont pas nécessairement celles de la société.

## **Focales : Mais le juge vous mandate pour rappeler celles de la société...**

**J.D. :** On travaille sur les valeurs de la famille pour arriver à une acceptation des règles de la société. Si un jeune refuse d'aller à l'école alors qu'il est encore soumis à l'obligation scolaire, nous nous posons la question du rejet de l'école. Le jeune a-t-il sa place dans l'école ? A-t-il envie de faire autre chose ? On travaille sur une souffrance pour arriver à un mieux-être. Alors, on pourra arriver à répondre aux règles de la société.

## **Focales : La Samio est une alternative à l'IPPJ mais elle n'est pas nécessairement plus « confortable » pour le jeune...**

**J.D. :** Je constate que les jeunes sont fatigués par nos rencontres. On leur donne un « devoir » de réflexion. C'est difficile souvent. Cela les bouscule. C'est même parfois lourd pour eux.

## **Focales : La présence assidue de l'éducateur n'est-elle pas parfois perçue comme intrusive par la famille ?**

**J.D. :** Il y a une différence entre intensif et intrusif. On peut aller dans la famille deux fois par semaine pour voir comment va le jeune, comment ensemble ils réfléchissent à la situation, ça, c'est de l'accompagnement intensif. Intrusif, ce serait agir à la place des parents. Cela dit, il arrive que des familles ne veuillent pas collaborer. Il faut alors avertir le juge et c'est à l'API (accompagnement post-institutionnel) de

l'IPPJ d'agir alors. Parfois, cette intervention de l'IPPJ peut être utile.

## **Focales : Le fait qu'un jeune retourne ou aille en IPPJ après un mandat de la Samio n'est pas un échec ?**

**J.D. :** S'il faut parler en termes de résultats, pour moi, une réussite c'est l'amorce d'une réflexion et d'un changement. Si le jeune trouve un boulot, cesse de consommer du cannabis, je suis heureux mais je ne suis pas là pour être son sauveur. Je suis une boîte à outils et c'est au jeune de les prendre pour avancer dans sa vie. Le plus frustrant, c'est de constater qu'aucun de ces outils n'est pris par la famille. Cela m'est arrivé une fois en trois ans.

## **Focales : Quel rôle joue le contexte familial dans la délinquance ?**

**J.D. :** Les repères éducatifs sont importants mais les fréquentations le sont tout autant quand elles tirent le jeune vers le bas. Il n'y a alors pas grand-chose à faire. Nous suivons une famille où le père est chirurgien, la mère secrétaire médicale et le gamin fait pis que pendre. Il vole, il deale. Les parents ne comprennent pas ce qu'ils ont fait pour rater, selon eux, son éducation. La délinquance de leur enfant est une souffrance pour eux et nous devons les soutenir comme parents tout en voyant vers quoi on peut aller. Cela peut passer par une séparation avec l'enfant.

## **Focales : Vous prenez du temps avec le jeune, avec la famille. Le temps, c'est important ?**

**J.D. :** Oh oui ! Il m'est arrivé de rester une heure en silence devant un jeune ou dans une famille où personne ne parlait. Il faut pouvoir prendre du temps. On peut donner des outils à une famille et constater que c'est seulement au bout d'un an qu'ils s'en servent parce que le déclic s'est produit. Il arrive que des jeunes demandent à être repris par la Samio après un séjour en IPPJ parce qu'ils ont enfin compris. Il faut être là alors.

# Pour en savoir plus

**Samio.mons@cfwb.be**

SPJ Mons  
Grand-Rue 67  
7000 Mons

**Samio.marche@cfwb.be**

Samio Marche-en-Famenne  
Rempart des Jésuites 85  
6900 Marche-en-Famenne

**Samio.bx@cfwb.be**

Samio Bruxelles  
Rue de Birmingham 68  
1080 Bruxelles



# focales

est une revue publiée en supplément d'Alter Échos.

Une initiative de l'Agence Alter, avec le soutien de la Wallonie.

Coordination : Marinette Mormont.

Ce cahier a été rédigé par Martine Vandemeulebroucke.

Il a été achevé en septembre 2014.

Layout, mise en page et photos : Françoise Walthéry et Cécile Crivellaro.

Impression : Nouvelles imprimeries Havaux

Cette publication est en accès libre

sur [www.alterechos.be](http://www.alterechos.be) (onglet Focales)

**Agence Alter**  
■■■■■



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES